



Parking visiteurs dans lotissement communal

Par **Ambre83**, le **26/06/2018 à 17:28**

Bonjour

J'habite en lotissement qui a été privé et qui est passé communal.
Nous avons gardé nos emplacements de parking respectifs.

Il y a 4 places visiteurs qui appartiennent désormais au domaine public.
Peut on demander à la mairie de mettre un panneau indiquant "parking visiteurs" afin que les PROPRIÉTAIRES ne s'y garent pas afin de laisser ces emplacements libres pour les visiteurs ?

Les propriétaires qui possèdent plusieurs voitures et qui ne peuvent les garer sur leur propriété (parceque le garage sert à autre chose !) y garent donc leur véhicule.

Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **27/06/2018 à 08:11**

Bonjour,

Vous dites que ces places appartiennent au domaine public. Dans ce cas, tous les citoyens doivent pouvoir en disposer de la même façon, il ne peut y avoir de restriction.

Par **Ambre83**, le **27/06/2018 à 08:15**

Ah ok... Donc dans l'absurde un propriétaire peut s'y garer et laisser libre sa place de parking privé et par voie de conséquence empêcher qqn d'autre d'y mettre sa voiture ?

Par **janus2fr**, le **27/06/2018 à 08:23**

Du moment qu'il respecte le code de la route, en particulier la durée maximum permise de stationnement à cet endroit (généralement 7 jours mais le maire peut prévoir une durée inférieure), oui...

Par **Ambre83**, le **27/06/2018** à **08:29**

Merci pour votre réponse.

Bonne journée